

RECOMMANDATION UIT-R SNG.1070*

Système automatique d'identification des émetteurs (ATIS) applicable aux transmissions à modulation analogique par satellite pour le reportage d'actualités et la production en extérieur

(1994)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que des brouillages radioélectriques peuvent être occasionnés par les stations terriennes de transmission par satellite utilisées pour le reportage d'actualités par satellite (RAS) et la production en extérieur à d'autres porteuses relayées par le satellite et que ces systèmes peuvent eux-mêmes souffrir de tels brouillages;
- b) que ces brouillages sont le plus souvent dus à des erreurs d'exploitation;
- c) que ces brouillages peuvent bloquer la réception d'informations sensibles au facteur temps;
- d) qu'il est aujourd'hui difficile d'identifier avec précision la source de tels brouillages en peu de temps;
- e) qu'il n'existe aucune méthode technique uniforme et reconnue à l'échelle internationale permettant d'identifier la source de tels brouillages;
- f) qu'il existe des techniques permettant d'identifier avec précision les sources de brouillage en peu de temps;
- g) que la possibilité d'identifier rapidement la source de brouillage est essentielle pour la suppression du brouillage préjudiciable;
- h) que d'autres techniques permettent de localiser avec davantage de précision la source des brouillages occasionnés aux systèmes à satellites, mais que ces techniques demandent davantage de temps,

recommande

- 1 de doter les stations terriennes de transmission analogique par satellite pour le reportage d'actualités et la production en extérieur par satellite d'un système automatique d'identification de l'émetteur (ATIS);
- 2 d'utiliser un système d'identification de bon rapport efficacité-prix, peu onéreux et facile à mettre en œuvre;
- 3 de faire en sorte que le système ATIS offre les possibilités indiquées dans l'Annexe 1;
- 4 de faire en sorte que le système ATIS défini dans l'Annexe 2 puisse être utilisé pour la transmission de signaux NTSC (voir les Notes).

* Les Commissions d'études 4 et 9 des radiocommunications ont apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44 (AR-2000).

NOTE 1 – Pour les autres normes d'émission TV-FM, il y aurait lieu de définir un système ATIS aussi rapidement que possible; il conviendra d'évaluer les possibilités d'application du système ATIS décrit dans l'Annexe 2;

NOTE 2 – La mise en œuvre du système ATIS sera soigneusement étudiée par l'opérateur RAS et le fournisseur du secteur spatial, qui décideront en conséquence.

NOTE 3 – L'utilisation éventuelle d'un système ATIS du type décrit dans l'Annexe 2 pourra n'offrir qu'un intérêt limité dans le cas de certains systèmes à satellites du type INTELSAT, qui se caractérisent par un contrôle rigoureux du fonctionnement du réseau.

ANNEXE 1

Caractéristiques générales du système ATIS

Toutes les transmissions pour le reportage d'actualités et la production en extérieur par satellite acheminant des informations vidéo analogiques en bande large seront identifiées au moyen d'un système automatique d'identification de l'émetteur présentant les caractéristiques suivantes:

- a) un codeur sera intégré dans la chaîne de transmission montante, de telle sorte qu'il soit difficile à mettre hors service;
- b) le signal ATIS sera automatiquement activé à chaque émission RF, et répété en continu;
- c) le signal ATIS comprendra au minimum:
 - un indicatif de station terrienne, reprenant notamment le code UIT de pays;
 - un numéro de téléphone au format international (code de pays + indicatif urbain ou régional + numéro) assurant un accès immédiat au personnel capable de résoudre les problèmes de brouillage en cours ou les problèmes de coordination entre les stations.

ANNEXE 2

Exemple de système ATIS utilisé pour le NTSC

1 Le signal ATIS sera acheminé par une sous-porteuse distincte, automatiquement activée à chaque émission RF. Les informations ATIS seront répétées en continu.

2 Le signal ATIS sera constitué de la façon suivante:

- une sous-porteuse prise dans une gamme de fréquences 7,1-8,3 MHz \pm 25 kHz et injectée à un niveau supérieur à -26 dB (par référence à la porteuse non modulée);
- l'excursion de fréquence de la sous-porteuse ne dépassera pas 25 kHz crête.

3 Le protocole sera le code Morse international, les signaux étant transmis sous forme de tonalités de 1 200 Hz \pm 800 Hz avec un débit de message de 15 à 25 mots à la minute. La tonalité modulera en fréquence le signal acheminé par la porteuse.

4 Fréquence de répétition: 25-30 s.
